Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 29 Mars 1905. — No. 20

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

M. MONK

Nous lisons dans un confrère de l'Est :

Un certain jour d'un hiver semblable à celui qui nous tient encore sous ses glaces, nous apercevions, au lendemain d'une forte "bordée" de neige, le juge Monk s'amenant devant le palais de justice de Montréal, précédé de ses quatre fils, aussi hauts de taille que leur père, qui était un véritable Hercule. En voyant ces solides gaillards qui semblaient lui ouvrir la voie, nous ne pûmes nous empêcher de sourire et le juge de nous jeter ces paroles : "Je les ai conduits par la main dans la vie assez longtemps. Ne trouvez-vous pas juste qu'ils battent maintenant le chemin dans la neige à mes cheveux blancs ?" C'était un robuste et fier homme que le juge Monk, aussi solide d'intelligence que de corps robuste. Il revit dans son fils, le député de Jacques Cartier, qui dans les désastres de son parti,—désastres à lui étrangers dans leurs causes—conduit ses partisans politiques d'un air aussi serein que s'il était dans la bonne fortune. C'est la marque d'un esprit élevé de faire bonne figure à mauvais jeu, comme de triompher modestement. Il appartient à la meilleure école parlementaire et il est rare que dans les débats il ne saisisse pas le défaut de la cuirasse de l'adversaire. La distinction de personne et de manière de notre ami, apparenté aux plus anciennes familles du Canada, ne l'abandonne jamais dans les combats même vifs que la politique lui impose. Lié par ses ascendants aux deux races qui cohabitent sur le sol canadien, il semble avoir opté pour la nation avec laquelle le hasard l'a mis le plus souvent en rapport. Pour les gens du comté de Jacques Cartier qui connaissaient bien son père, et son grand-père, c'étaient bien des Canadiens les Messieurs "Monque" dont ils avaient francisé le nom.

Extension de Territoire

Au moment où notre province cherche à étendre son territoire du côté de la Baie d'Hudson, le passage suivant du discours du trône de la Législature d'Ontario n'est pas sans intérêt pour nous :

"Nous avons récemment reçu avis de nos ministres que le gouvernement de la province du Manitoba a fait application au gouvernement du Dominion pour l'extension des frontières de cette province vers le nord jusqu'aux rives de la baie d'Hudson, et aussi, que le gouvernement fédéral pourrait consentir à diviser et distribuer aux provinces limitrophes le territoire situé à l'Ouest, au Sud et à l'Est de la baie d'Hudson et de la baie James. Mes ministres se sont mis immédiatement en rapport avec le gouvernement fédéral, et ont respectueusement fait remarquer qu'avant de décider ou même d'étudier les détails de cette division de territoire le gouvernement de cette province devrait être autorisé à présenter ses réclamations sur cette partie du territoire à laquelle la province pourrait prétendre.

"Je suis heureux de vous informer que nous avons reçu une réponse satisfaisante du premier ministre du Canada et que nous pouvons peut-être espérer qu'une très grande partie du vaste territoire du nord de la limite septentrionale actuelle de l'Ontario, probablement riche en minéraux et s'étendant aux rivages sud et ouest de la baie d'Hudson, sera comprise dans les limites de notre province.

Honnête Iago !

Hein ! hein ! mon Bellavance, tout porte à croire que c'est toi qui a attaqué M. Saint-Germain ! Tu iras encore faire le gros en osant critiquer dans les journaux nos poètes nationaux ! On t'a répondu de la bonne façon, et c'est ce qu'il te fallait. Tu t'imaginais, sans doute, qu'un rimeur ne sait pas écrire en prose ; es-tu convaincu du contraire à présent !— Pardon, je n'ai jamais osé douter, avant ce jour de l'habileté de M. Saint Germain à manier la prose, mais après avoir lu son article je suis porté à croire que la prose est pour lui sa "bête noire". En conséquence, s'il veut bien prendre le conseil d'un ami, il n'écrira plus désormais qu'en vers. Pourquoi se gâterait-il la main, lui qui *manie assez facilement* et depuis assez longtemps, les vers ? Pourquoi suerait-il sang et eau, huit jours durant, pour remplir une page d'une prose qui blesse les yeux de tout lecteur qui connaît quelque peu sa grammaire ?— Mais revenons à nos moutons. Es-tu maintenant convaincu que la piécette, cause de cette polémique, est l'œuvre de M. Saint-Germain ?— Moins que jamais, et pour cause. D'abord le raisonnement de ce monsieur me semble en contradiction avec la philosophie que l'on m'a enseigné dans le temps. Voici un nouveau genre de syllogisme que M. Saint-Germain emploie et qui me semble peu probant :

Il y a cinq ans, un journal de la province de Québec publia un piécette; or, il y a cinq ans, je demeurais dans la province de Québec et je maniais assez facilement les vers ; donc, je suis l'auteur de cette piécette.

N'est-ce pas que c'est fameux ? Je connais un professeur de mathématiques qui eût répondu à M. Saint-Germain : concluez que les patates sont cuites. M. Saint-Germain, vous accusez votre antagoniste de parler de choses qu'il ne connait pas. Si je vous disais qu'il a en mains des preuves de ce qu'il avance; si je vous disais que la piécette dont vous réclamez le titre a été reproduite d'un journal publié avant que vous ne fussiez né. Mais cela suffit... "Soyons amis Cinna, c'est moi qui t'en convie."

Rimez, ami, mais ne copiez plus.

"UN AMI DES POETES".

L'Orthographe

Des partisans de l'orthographe simplifiée ont un journal à Paris qui s'imprime à peu près exactement selon les règles dont M. Paul Meyer et la commission espèrent le triomphe. Il se nomme "Le Réformiste." Rien ne pourra mieux vous indiquer comment s'éditeront sans doute quelque jour les feuilles françaises, que la lecture d'un morceau détaché de ce journal : vous allez donc juger de la réforme comme si vous l'aviez pratiquée vous-mêmes. Voici sous quel aspect se présente une variation sur "le centenaire du tuyau de poële":

C'est le 15 janvier 1797 que le tuyau de pole fit son aparicion à Londres sur la tête de John Hetherington, un mercier du Strand. L'invanteur de ce modèle de coiffure, destiné à révolucioner la mode, sortit dans la rue, devant sa boutique; et ausitot la foule se rasambla. Il y eu des bousculades. Finàlemant, John Hetherington fut poursuivi devant le tribunal du lord-maire, sous l'inculpacion d'avoir troublé la pais publique. Il déclara pour sa défànce qu'un citoyen anglais a le droit de se coifer come bon lui sàmble.

Le "Times" dans un article an date du 16 janvier 1797, rand cônte de ce procès et déclàre que John Hetherington est dans son droit.

Quelques exçantriques adoptèrent la nouvèle coifûre et un màmbre de la famille royale ayant trouve ce chapeau à son gout, le "tuyau de pœle" devint à la mode, De l'Angletère, il pasa sur le continant.

février 1725.

Le Manitoba.
Mercredi 29 Mars 1905

M. SIFTON

M. Sifton s'est vanté, aux Communes, d'avoir été l'un des facteurs importants dans l'abolition des écoles séparées du Manitoba. Qu'en pensent les libéraux français? Qu'en pense l'*Echo de Manitoba*?

Ce sont ces hommes-là que nos amis libéraux aiment à porter sur leurs épaules.

DANS QUEBEC

La crise ministérielle provoquée par la démission des Hons. MM. Gouin, Turgeon et Weir a pris fin.

M. Parent s'en va et M. Gouin lui succède.

Voici la composition du gouvernement Gouin :

Hon. Lomer Gouin, premier-ministre et Travaux Publics ;

Hon. Adélard Turgeon, Commissaire des terres de la Couronne ;

Hon. J. C. McCorkill, Trésorier provincial ;

Hon. H. Archambault, Procureur général ;

Hon. Auguste Tessier, Ministre de l'Agriculture ;

Hon. W. H. Weir, Ministre sans portefeuille.

Comme on le voit, M. Monet n'a pas vieilli dans le cabinet. Dehors! Les libéraux sont contents d'avoir échappé au danger.

M. Parent quitte le timon, mais il laisse en Chambre des partisans qui en voudront longtemps à la faction victorieuse.

Gageons que le tapage va recommencer avant longtemps !

LA GUERRE

Les Russes ont probablement échappé à la poursuite de l'armée japonaise, victorieuse.

Le nouveau commandant-en-chef, le général Linevitch a réussi, selon toutes les apparences, à sauver d'une capitulation les restes de la grande armée muscovite dirigée jusqu'ici par le général Kuropatkin. Les Russes reçoivent de nouveaux renforts à chaque jour et paraissent vouloir réparer leur désastre avec beaucoup de promptitude. A l'heure qu'il est, même, le général Linevitch a sous ses ordres des bataillons disciplinés, aguerris, confiants dans l'avenir et portant même au front l'enthousiasme.

***

Il ne faut pas oublier non plus que les Japonais ont perdu toute une armée lors de la grande bataille de Mukden. C'est fort joli de télégraphier à l'étranger que les Russes ont perdu 100,000 hommes ; il serait pourtant très intéressant de savoir quels amoindrissements l'armée japonaise a subis. Les rapports favorables à la Russie placent à un chiffre élevé le nombre des morts ou invalidés japonais.

***

Les deux belligérants se préparent à une autre action. Des experts militaires prédisent que les gros chocs ne se produiront que d'ici à quelques semaines.

***

Le général Kuropatkin ! On l'avait dit suicidé ; or c'était heureusement faux. Ce soldat malheureux mais brave, vient de donner dans sa déchéance, un bel exemple au monde. Relevé de ses fonctions et disgracié comme un incapable, après de longs et pénibles travaux, après une lutte héroïque d'au-delà d'un an, peut-être aurait-il eu raison de douter de la justice des hommes et de la magnanimité de son souverain. Or le général Kuropatkin a immédiatement offert au czar de continuer à servir dans les armées, n'importe quelles conditions. L'empereur de Russie a compris la grandeur d'âme de ce soldat et lui a donné le commandement d'une des armées russes de la Mandchourie. Les soldats, qui aimaient leur chef, ont pleuré de joie et lui ont fait un triomphe auquel s'est généreusement associé le général Linevitch. Voilà de l'héroïsme plus grand peut-être que celui qui consiste à affronter les balles. Cet acte de courage va probablement sauver Kuropatkin dans l'histoire.

Si les armées russes doivent triompher, souhaitons que ce soit grâce quelqu'action de Kuropatkin. On le sait, c'est un courageux, un homme de ressources, et on peut croire qu'il ne laissera passer aucune occasion de racheter une réputation que d'autres, pourtant, auraient peut-être perdues encore plus déplorablement que lui.

L'etat moderne et l'ecole populaire

Monsieur le rédacteur en chef du "Manitoba,"

Je crois avoir étudié attentivement les rétroactes de la question scolaire dans les Territoires du N. W. d'après l'exposé publié par le "Globe", libéral, de Toronto, adversaire des droits constitutionnels des citoyens catholiques en matière d'enseignement primaire. Je fais du reste des réserves au sujet de l'exactitude et de la sincérité de cet exposé. Je viens d'examiner de très près aussi, le discours remarquable de sir W. Laurier, chef du cabinet libéral et fédéral, au sujet de la "clause scolaire" du Bill d'autonomie des Nouvelles Provinces du N. W.

D'un autre côté j'ai été vivement impressionné par un passage de la magistrale allocution qu'a prononcé Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, à St-Alphonse, le 21 janvier dernier, et dont l'analyse a paru dans "Le Manitoba" pour être reproduite ensuite par plusieurs organes de la presse canadienne, ce passage et celui qui concerne le "bloc Belge" et la façon dont la Belgique a résolu la question scolaire :

Voudriez-vous permettre à un ancien journaliste belge, qui a eu l'honneur de servir dans la presse pendant 75 ans et qui a pu dans ce long laps de temps se familiariser avec la question scolaire sous toutes ses faces, voudriez-vous lui permettre d'user de l'hospitalité généreuse de vos colonnes pour y plaider la cause vraiment libérale et conservatrice de la liberté d'enseignement.

L'ETAT MAITRE DE L'ECOLE

Ce qui m'a le plus vivement frappé dans les rétroactes cités plus haut et dans le discours de M. Laurier, éloquent, habile, mais parfois hésitant, c'est la constatation de la main-mise progressive de l'Etat moderne sur l'Ecole du peuple.

Ainsi les rétroactes historiques du "Globe" établissent qu'en 1875 le gouvernement MacKenzie (libéral) du N. W. a reconnu à la minorité catholique ou protestante, le droit aux écoles séparées c'est-à-dire distinctes des écoles de la majorité des contribuables, le droit à des écoles confessionnelles proprement dites.

Mais l'Acte Constitutif des Territoires du N. W. donne à l'Etat le devoir et le droit de passer toutes les ordonnances nécessaires en rapport avec l'éducation sans distinguer entre les écoles officielles de la majorité ou les écoles dites séparées de la minorité. C'était affirmer la compétence légale et législative de l'Etat moderne en fait d'enseignement à tous les degrés, primaire, moyen ou supérieur. C'était déjà mettre les écoles établies par la majorité et celles de la minorité sous le même contrôle de de l'Etat...

Voilà le principe initial, non encore nettement indiqué, peut-être, entouré sans doute de réserves ou de garanties plus ou moins provisoires, plus ou moins précaires. Mais ce principe était suffisamment posé pour permettre plus tard à l'Etat moderne de procéder sûrement, par à coups, à la suppression ou à l'avortement de la liberté de l'enseignement.

Ainsi, quand le gouvernement des Territoires passa des ordonnances pour l'organisation de l'enseignement, tout en garantissant, dans la section 36 de ces ordonnances, à la minorité catholique ou protestante, qu'elle ne serait taxée que pour les contributions qu'elle se serait imposée pour ses écoles séparées, il eut soin de subordonner la création de ces écoles à une pétition qui devait être adressée au gouvernement. Ce qui évidemment subordonne l'exercice de la liberté de l'enseignement et la création d'une école séparée au bon plaisir de Monsieur l'Etat.

L'ordonnance d'alors voulant bien cependant, une fois l'autorisation gracieusement donnée, accorder au district scolaire séparé les mêmes droits qu'au district scolaire officiel.

En 1885, toujours par voie de règlementation, l'Etat reconnait les écoles publiques et les écoles séparées, mais en 1886, il pose une restriction à l'établissement des écoles séparées et n'en autorise la création que dans les limites des districts d'écoles publiques.

Cependant, en 1885, l'Etat admet encore qu'un contribuable catholique ne peut être forcé de payer des taxes pour une école protestante et vice-versa. Ce régime, d'après le "Globe", serait encore en vigueur aujourd'hui il affirme même que l'on ne fait aucune différence entre les écoles séparées et les écoles publiques quant aux octrois scolaires.

Admettons cela. Mais quelle garantie a-t-on que ce régime sera conservé plus tard, si l'Etat, contrôleur de l'enseignement public comme de l'enseignement libre, s'avise un jour d'y substituer l'école publique, neutre, laïque et obligatoire pour tous les citoyens sans distinction?

***

La marche progressive de l'Etat moderne, vers la confiscation de la liberté d'enseignement et des droits de la minorité catholique s'accentue, dans le N. W. lors du règlement officiel relatif au contrôle et à la direction de l'Enseignement.

Il y apparait clairement que l'Etat s'empare de ce contrôle et de cette direction. En effet le bureau d'éducation, cet œuf d'un futur ministère de l'instruction publique, est nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil des ministres. C'est donc une créature ou une création de l'Etat.

D'abord ce bureau officiel est composé de deux citoyens catholiques et de deux protestants, plus le lieutenant-gouverneur. Donc en règle générale, prépondérance officielle ou protestante. Le susdit bureau est investi, par l'Etat, du droit de nommer des inspecteurs scolaires salariés par tous les contribuables, de fixer les qualifications requises des instituteurs, de nommer des examinateurs etc.

Voilà l'Etat moderne s'arrogeant le droit d'inspecter, de surveiller l'enseignement séparé ou libre (en apparence) d'autoriser ou de rejeter les instituteurs appelés à donner l'enseignement dans les écoles séparées, comme dans les écoles officielles.

D'après l'article 6 de l'ordonnance de 1886 le bureau scolaire officiel devait se former en deux sections, une catholique et l'autre protestante, ayant pour mission de s'occuper chacune des écoles protestantes ou des écoles catholiques, toujours sous la haute direction du gouvernement qui leur donnait la faculté d'annuler les certificats d'instituteur et de choisir les livres scolaires.

Mais en 1888 une ordonnance nouvelle fait un pas de plus vers le monopole officiel, en modifiant profondément la constitution du bureau d'enseignement composé cette fois de trois catholiques et de cinq protestants; de plus l'Etat attribue au susdit bureau, dans son ensemble, la nomination des instituteurs des écoles séparées, comme des écoles officielles.

***

En 1892, nouveau pas en avant vers la confiscation de la liberté d'enseignement et la suppression habile des droits acquis de la minorité catholique.

Le gouvernement des territoires démolit le bureau d'éducation et transfert par un véritable coup d'Etat, toutes les attributions de ce bureau à un Comité comprenant les membres du gouvernement, plus deux catholiques et deux protestants désignés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, investi ici aussi du droit de nommer le président de ce conseil.

De plus, par un surcroit de précaution contre la liberté et contre la minorité catholique surtout, l'Etat retire aux deux catholiques comme aux deux protestants adjoints au conseil, tout droit de vote! Les membres du gouvernement sont devenus les seuls maitres du pouvoir exécutif scolaire. L'Etat s'est emparé enfin de la direction effective de l'enseignement séparé comme de l'enseignement officiel.

A cette tactique pleine de pièges et de surprises, je reconnais l'action de la politique maçonnique, la même partout où il s'agit de tuer la liberté, de combattre la religion, d'opprimer les catholiques.

L'ETAT DANS L'ECOLE

Le "Globe", et après lui "l'Echo du Manitoba", qui a reproduit le travail du "Globe" en le traduisant,— le "Globe" constate que cette ordonnance met entre les mains de l'Etat moderne tous les pouvoirs en matière scolaire, et ne s'étonne pas, du reste, de l'agitation sérieuse à laquelle pareille usurpation donna lieu de la part des catholiques. Cette mesure constitue en effet une violation flagrante de l'acte constitutionnel de 1875— au même titre que la loi Greenway de 1896 viole le pacte constitutionnel du Manitoba et de la Fédération Canadienne.

Voyons maintenant si vous le permettez, Monsieur le Directeur, quelle est la véritable portée de cette situation ; quelle est le but visé par les auteurs de cette situation, voyons surtout quels sont les moyens d'en sortir loyalement, équitablement, libéralement, patriotiquement— et chrétiennement.

La portée de cette situation? C'est le monopole de l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation populaire. C'est la confiscation de la liberté d'enseignement qui devrait être garantie aux minorités, surtout à la minorité catholique. C'est l'Etat moderne seul maitre d'Ecole... En fait, c'est marcher vers la situation scolaire actuelle de la France, où le gouvernement maçonnique, de la République, érige en principe de droit politique, la suppression des écoles libres parceque chrétiennes; la suppression de la liberté d'enseignement de l'Eglise, la suppression de toute liberté d'association religieuse s'exerçant au profit de l'enseignement libre et chrétien; la suppression de la liberté des familles en ce qui concerne l'éducation morale ou religieuse de leurs enfants ; la violation de la liberté de conscience, la mise hors la loi des citoyens laïques ou religieux, en matière d'éducation. L'Etat moderne maçonnique maitre d'Ecole de la France, s'apprête à assouvir enfin sa haine du Christ, du Christianisme, sa haine de l'Eglise et de la Religion catholique...

L'ETAT ET L'ECOLE

Et maintenant, si vous le permettez, Monsieur le Directeur, allons plus au fond de la question.

Le principe du "self-governement" anglais consiste dans le moins de gouvernement possible de la part de l'Etat et dans le plus de liberté possible laissé à l'initiative individuelle ou sociale des citoyens.

Le monopole de l'Etat enseignant constitue une atteinte formelle, directe et mortelle à ce principe fondamental des institutions anglaises.

La mission de l'Etat moderne n'est pas plus d'enseigner, ou d'éduquer le peuple, qu'elle n'est de lui prêcher sa religion.

L'Etat moderne n'a pas plus à voir dans l'Ecole du peuple qu'il n'a à voir dans l'Eglise du peuple.

L'Etat moderne, qui n'a pas de doctrine, est donc inapte et inepte en fait d'enseignement, précisément parceque tout enseignement présuppose une doctrine. "Doctrina vient de docere : enseigner)

L'Etat moderne étant de par sa constitution même séparé de toute doctrine et surtout de la doctrine chrétienne (ou comme on dit séparé des Eglises) doit être forcément neutre, loyalement neutre, socialement et politiquement neutre entre toutes les doctrines, entre toutes les Eglises, entre tous les enseignements.

L'Etat moderne n'a pas plus le droit de former le moral et l'intelligence du peuple qu'il n'en a la compétence et la mission. C'est au peuple, c'est-à-dire aux citoyens, membres de l'Etat moderne à organiser eux-mêmes, individuellement ou socialement organisés, leur enseignement, leurs écoles, sous la protection bienveillante, loyale, équitable de l'Etat moderne.

En un mot, c'est le citoyen qui doit former l'Etat moderne. Ce n'est pas l'Etat moderne qui doit former le citoyen libre.

PRO ECCLESIA ET PONTIFICE

(A suivre)

QU'EN PENSE LE DR BRYCE?

Monsieur le Directeur,

Publiez donc s'il vous plait cette lettre de l'hon. Joseph Howe à l'hon William MacDougall, datée du 24 déc. 1869—; pour voir ce que en dira l'illustre historien Bryce.

L'ABBÉ G. DUGAS ptre.

Ottawa, 24 déc. 1869.
A l'hon. William MacDougall

D'après les rapports que reçoivent les ministres vous avez usé du nom de la Reine sans son autorisation : *you have used the Queen's name without her authority*. Vous avez attribué à Sa Majesté des actes qu'elle n'a pas encore accomplis—Vous avez organisé et armé une force militaire sur le terrain de la compagnie de la Baie d'Hudson sans autorité ni instructions ; pour tout cela j'ai reçu ordre de vous écrire que votre rapport a créé ici une vive inquiétude.

Le gouverneur-général ne peut pas vous cacher que pour avoir organisé une force militaire et vous en être servi dans des conditions illégales vous vous êtes chargé d'une lourde responsabilité.

C'est parceque nous étions sous l'impression que le pays serait passé au Canada paisiblement et avec l'assentiment de tous ses habitants que nous avions autorisé des travaux préparatoires à votre future gouvernement avant le 1er déc même, époque où il devait être remis à la Reine par la Compagnie et alors celle-ci aurait issu sa proclamation. Seule, la Proclamation de la Reine, après vous avoir été officiellement remise pouvait vous autoriser à vous servir légalement de la permission anticipée qui vous avait été donnée. Alors pourquoi cette permission anticipée d'agir comme lieutenant gouverneur du Nord Ouest?

La commission qui vous avait été remise le 28 septembre ne vous autorisait à entrer dans vos fonctions de gouverneur qu'après la Proclamation de la Reine.

Dans les instructions ajoutées à votre commission vous n'étiez envoyé à Fort Garry que pour vous tenir prêt à prendre les rênes de votre gouvernement au jour marqué pour le transfert de ce pays au Canada.

Je voudrais pouvoir vous dire que votre rapport a calmé les graves inquiétudes du gouverneur général et de son Conseil Il est vrai que le 6 décembre il n'y a pas eu de sang versé, et que vous n'avez pas mis à exécution votre projet d'occuper avec une force militaire le fort de la compagnie à Pembina Mais les procédés du Colonel Dennis, tels qu'il les a fait connaître dans son rapport, sont si extraordinaires et dépourvus de sens que les inquiétudes ici ne seront pas calmées tant que vous aurez sous votre autorité un officier aussi imprudent.

Si les habitants de la Terre de Rupert s'étaient levés d'eux mêmes pour écraser les insurgés, ou encore si le gouverneur MacTavish avait fait occuper ses forts par une force militaire pour soutenir son autorité, tout aurait été bien ; alors Riel et ses gens eurent porté la responsabilité du sang versé et des dommages causés. Mais il en est bien autrement quand c'est le Colonel Dennis qui, sans autorisation légale, vient s'emparer des forts, non aux mains des insurgés, mais occupés par la Compagnie elle même ; et cela pour y mettre une garnison militaire composée de blancs et de sauvages dans le but de livrer bataille aux insurgés après s'être joints à des soldats qu'il avait enrolés sur l'Assiniboine.

Il est impossible de lire, sur le rapport, le récit des tentatives qu'il a faites auprès du juge Black pour le déterminer à proclamer la loi martiale, sans éprouver le plus profond regret de ce que vous avez représenté par un tel personnage.

Il n'est pas étonnant que de telles suggestions aient effrayé le juge Black—vu que le Colonel Dennis aurait eu à répondre au criminel des vies perdues, s'il lui eut signé l'autorisation demandée.

JOSEPH HOWE
Ottawa, le 24 décembre 1869

Cette lettre, qu'on peut se procurer dans les dossiers à Ottawa, se passe de commentaires. Nous invitons M. Bryce à la méditer.

Dans le Monde Religieux

Mgr l'Archevêque vient d'appeler M. l'abbé G. Cloutier à succéder à Mgr Ritchot, à la cure de Saint-Norbert.

M. l'abbé Cloutier résidait à l'Archevêché depuis de longues années ; ses grandes qualités d'administrateur y ont été mises à profit ; et cela au grand bénéfice des œuvres si nombreuses du diocèse.

Le nouveau curé de Saint Norbert est un homme énergique, travailleur et progressif; son dévouement, porté sur ce nouveau théâtre, saura rendre de grands services. Nous félicitons la paroisse de Saint-Norbert d'avoir, immédiatement après son deuil, un homme de cette valeur pour la guider.

M. l'abbé Cloutier a fait ses études à Ste-Anne de la Pocatière, dans la province de Québec. Il vint au Manitoba en 1878, en qualité d'ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre en 1881. Les plus anciens élèves du collège de Saint-Boniface se rappellent encore la science et la précision qui distinguaient ses cours pendant tout le temps qu'il y passa. Ajoutons que M. l'abbé Cloutier a été jusqu'à sa récente nomination chapelain du pénitencier de Stony Mountain. C'était là un mini tère pénible que M. Cloutier a toujours su remplir avec une grande délicatesse et une grande bonté.

***

Le R. P. Dandurand, O.M.I., chapelain de l'Hospice Taché, a atteint jeudi dernier ses 87 ans Le R. Père Dandurand est le doyen des prêtres d'Amérique ; il compte 63 ans de ministère. Il jouit encore d'une excellente santé; et sa figure, encadrée de cheveux blancs, s'illumine toujours d'un sourire ; sourire de paix, de sérénité, après de longues années de labeur et de prière. A ceux qui s'étonnent de sa robustesse, le vieux prêtre répond : travaillez avec méthode, pratiquez la frugalité, et vous arriverez là, vous aussi! Nous présentons au R. Père Dandurand nos respectueux hommages et nos vœux pour que sa carrière se prolonge encore.

CE CHER "CONFRERE"

Dieu! que nos adversaires sont galants camarades! *L'Echo de Manitoba* profite de quelques lignes publiées dans le *Manitoba* d'il y a vingt ans (21 *mars* 1885), sur les événements d'alors, pour débiter une sottise aux rédacteurs actuels de notre journal.

Sans dire si le rédacteur de 1885 avait raison ou tort, nous lui laissons cependant toute la responsabilité de ses écrits. Nous ne savions guère qu'épeler, dans ce temps-là! Nous étions tout jeunes, et tout petits alors! Nous ne faisions de mal à personne! Pourquoi nous persécuter? Pourquoi nous lapider? Voyons! Est-ce raisonnable?

Malgré tous nos défauts, tous nos vices, si vous voulez, nous n'avons jamais traité, et nous ne traiterons jamais nos adversaires d'une façon pareille. Nous jugeons, et nous jugerons toujours strictement chaque homme à ses actes. C'est pour cela, ô bon pantin de l'*Echo de Manitoba*, que vis-à-vis nous, vous ne porterez jamais que vos propres souquenilles. Vous charger davantage serait injuste, l'ami. Vous êtes assez bête à vous tout seul pour ne pas être coiffé de la bêtise des autres par-dessus le marché!

UN BON ANTIDOTE

L'effet du BAUME RHUMAL sur les poumons est merveilleux. C'est l'antidote le plus parfait contre la consomption; son action est immédiate. La guérison est radicale. Dans toutes les pharmacies.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Fumez le tabac VALIQUETTE, en vente chez J. B. Leclerc, Saint-Boniface.

—M. J. A. M. de la Giclais a acheté la propriété de feu M. Pierre D'Eschambault, où il doit résider à l'avenir.

—M. Defoy, ancien pharmacien à Saint-Boniface, et maintenant du Nord Dakota, est en visite au milieu de nous.

—Il y aura bientôt une banque nouvelle à Winnipeg. La banque de Toronto va en effet établir ici une succursale.

—Les immigrants qui nous arrivent par milliers en ce moment viennent surtout de l'Angleterre et des Etats-Unis.

—Le fameux tabac T. T. VALIQUETTE Nos 40, 50, 60, 80, 100 en vente chez J. B. Leclerc, Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

PERDUES—Une chaine et une croix en or le soir du 21 mars entre le collège et la rue Dumoulin; prière de retourner à la librairie Kéroack.

—M. Belair, le gérant de la Banque d'Hochelaga en cette ville, est rentré en fonctions ces jours derniers après de longues semaines de maladie.

—La propriété monte toujours en valeur à Saint-Boniface; depuis deux mois, le progrès est considérable. Aussi la spéculation est-elle assez active.

—SERVANTE demandée, bien recommandée, pas de [illegible], bons gages. Autre fille s'occupe de l'enfant. S'adresser à Madame A J. H. Dubuc, 159 Hargrave Street, Winnipeg.

—Avec le beau temps les promeneurs deviennent de plus en plus nombreux dans nos rues. Après un long hiver, on aime à sortir de sa coque et respirer le grand air à pleins poumons.

—Un immigrant anglais, récemment arrivé à Winnipeg, s'est fait soulager de sa fortune: $370.00, par des voleurs, samedi dernier. On imagine facilement le chagrin du pauvre homme.

—Un accident horrible s'est produit, à Winnipeg, hier après-midi. Le feu s'est déclaré au No. 521, avenue Pacifique, et a causé la mort d'un nommé Thompson et de sa femme. Le malheureux couple a péri dans les flammes.

—Dimanche dernier, après une journée d'un soleil brillant la pluie est tombée en abondance, vers les cinq heures du soir. Les changements de température sont très curieux au Manitoba. Le ciel se couvre en une demi-heure.

—Notre aqueduc sera-t-il prêt au 1er avril? Il est probable que non; il y aura encore délai de quelques jours. Nous savons cependant que ceux qui sont chargés de ces travaux font bonne besogne. Dès aujourd'hui nous félicitons le conseil de Ville d'avoir enfin mené à bon terme cette grosse question d'un aqueduc.

—On va construire un nouvel élévateur d'une capacité de 2,000,000 de minots, au Fort William C'est la Empire Company qui est si entreprenante.

—On a parlé récemment d'une amalgamation possible de la compagnie Ogilvie avec la compagnie du Lac des Bois. Cette rumeur est démentie officiellement depuis lundi. Cette amalgamation aurait pu influencer le marché de la farine.

—[illegible] M. J. N. Milette, représentant la maison Jodoin, Maloney, et Laurence, importateurs de liqueurs françaises, de Montréal, vient d'obtenir une licence d'affaires pour le Manitoba. M. Millette est avantageusement connu du public; nous lui souhaitons plein succès.

—N'oubliez pas, personne, que c'est demain soir *Concert-boucane*, aux salles Couture, rue Dumoulin C'est la première fois que la *Lyre de Saint-Boniface* apparait en public ici; elle se compose de 25 musiciens d'expérience, de goût et de savoir. M. Camille Couture sera aussi présent, et fera du violon. Entrée, 50 cts.

—Il y aura une intéressante exhibition de télégraphie sans fil, Système Marconi au Collège de Saint-Boniface samedi a 8 heures p.m., M. Munroe et ses associés donneront au public des détails intéressants de la grande invention. La lecture sera gratis et n'oubliez pas d'y assister. Voyez l'annonce.

DECES

Nous apprenons avec regret le décès de Madame Pirson, mère de madame C. Simon, de Winnipeg. Madame Pirson est morte en Belgique il y a quelques jours; madame Simon, retardée par les transatlantiques, n'a pu arriver à temps pour fermer les yeux à sa mère.

Nous présentons à madame Simon toutes nos sympathies dans son deuil.

NAISSANCE

En cette ville le 29 courant, la femme de M. Jean Couture une fille.

En cette ville le 29 courant, la femme de M. Antoine Gingras, une fille.

Perdu

Un cheval brun foncé de 900 à 1.000 livres, âgé de 3 ou 4 ans, la patte gauche en avant coupée par la breche, semble être étampé sur la tête du côté droit. Ce cheval est parti de Lorette depuis le mois de juillet, l'an dernier. Une récompense de $ 0.00 sera payée à la personne qui en donnera des informations et $15.00 à la personne qui ramènera ce cheval à Lorette.

JOSEPH ARPIN
Lorette, Man.

Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci après mentionné, savoir:

(a) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Aubert depuis la rue St. Joseph en allant vers l'Est jusqu'à la ligne Est du lot 436 Coût approximatif, $421 00

(b) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue LaVerandrye, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph Coût approximatif, $382.80.

(c) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Notre Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Jean-Baptiste. Coût approximatif, $1569.37.

(d) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Dumoulin, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph, et ensuite depuis l'Hotel de Ville jusqu'à la rue St. Jean-Baptiste. Coût approximatif. $1217.70.

(e) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Dumoulin, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph. Coût approximatif, $437.80.

(f) Un trottoir de 6 pieds de largeur sur le côté sud de l'Avenue de la Cathédrale, depuis la rue Aulneau jusqu'à la rue Des Meurons. Coût approximatif $1059 00

(g) Un trottoir de 6 pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Tissot entre les rues Archibald et Laflèche. Coût approximatif, $333.48

(h) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté est de la rue Laflèche, depuis la rue Tissot jusqu'à la rue Dumoulin. Coût approximatif. $421.00.

(j) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté ouest de la rue St. Jean-Baptiste, depuis l'Avenue Provencher jusqu'à la rue Notre Dame. Coût approximatif, $420.20.

(k) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté Nord de la rue Notre Dame, depuis la rue Laflèche jusqu'à la limite ouest du lot 10 9, Plan 76, avec traverse à cet endroit pour aller au côté Sud Coût approximatif, $228 50.

(l) Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté sud de la rue Kitson entre l'Avenue Taché et la rue St. Joseph. Coût approximatif, $547.36

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 22 Mars 1905

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant une Compagnie sous le nom de "The Fessenden Wireless Telegraph Company of Canada;" cette compagnie ayant par le dit acte pouvoir d'établir et de mettre en opération un mode de communications télégraphiques, électriques ou magnétiques au moyen d'un système sans fil ou autres, et ce dans tout le Dominion du Canada et entre aucun point au Canada avec l'extérieur; aussi pouvoir de manufacturer construire, vendre, louer, acheter et autrement disposer d'instruments électriques ou magnétiques, appareils, procédés et systèmes pour transmettre ou signaler les messages par les moyens plus haut énumérés, avec pouvoir d'acquérir et d'exproprier la propriété, avec les autres pouvoirs incidents.

Daté ce 9 Mars 1905.

GEOFFRION, GEOFFRION & CUSSON,
97 Rue St James, Montréal P. Q
Avocats des Requérants.

Municipalite de Montcalm

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le Rôle d'évaluation en force pour l'année 1904 a été adoptée pour l'année 1905.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision mardi le 23ème jour de Mai 1905 à La Salle Municipale à Letellier à 10 hrs a. m.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit Rôle devront transmettre ces dites plaintes écrites au Secrétaire Trésorier soussigné à son Bureau à Saint-Jean-Baptiste le ou avant le 5ème jour de Mai 1905

Donné à Saint-Jean-Baptiste sous ma signature ce 28ème jour de Mars 1905.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier.

Le Supérieur des Eudistes.

Les Hopitaux, les Couvents, les Collèges, et Institutions Religieuses font usage du Vin St-Michel.



HOSPICE STE-CROIX, MARIEVILLE, P.Q.

L'abbé A. Morin, supérieur de la maison des Eudistes à Chicoutimi, P. Q., écrit :

"Je suis heureux de pouvoir certifier avec connaissance de cause que le Vin St-Michel est réellement un tonique puissant.

"Nous avons fait prendre du Vin St-Michel à une de nos sœurs qui souffrait de faiblesse, de manque d'appétit et d'appauvrissement du sang.

Les résultats obtenus avec ce tonique ont été excellents. Dès les premiers jours du traitement, il s'opéra chez elle un grand changement et il n'a suffi que de quelques bouteilles, pour avoir une guérison complète. Nous considérons le Vin St-Michel comme un des meilleurs toniques pour combattre la faiblesse, la chlorose, l'anémie et toutes les maladies causées par la pauvreté du sang. Nous nous faisons un plaisir de le recommander à toutes les communautés religieuses.

Sœur GENDRON, Supérieure,

Hospice Ste-Croix, Marieville, P.Q.

Depuis quelques temps nous achetons du Vin St-Michel pour nos sœurs qui souffrent de débilité, d'anémie ou de faiblesse. C'est certainement un puissant tonique qui fortifie et enrichit le sang d'une manière extraordinaire.

Révérende SŒUR ST-PHILIPPE,

Couvent des Sœurs de la Charité,

Rue Richelieu, Québec, P.Q.

Sur l'avis du médecin de la communauté, nous faisons usage du Vin St-Michel pour nos sœurs qui sont débiles, anémiques ou faibles. C'est un excellent tonique qui contient des propriétés reconstituantes et fortifiantes nécessaires aux natures faibles.

Révérende SŒUR STE-CLOTILDE,

Première Pharmacienne.

Couvent des Sœurs de la Charité,

Québec, P.Q.

M. Domitien J. Robichaud, instituteur de Bas Caraquet, N. B., écrit :

Depuis quelques années je souffrais d'une débilité générale ; la tâche assidue de l'enseignement me semblait un lourd fardeau. Guidé par les nombreux témoignages publiés sur les journaux, j'achetai une bouteille de Vin St-Michel. Après en avoir pris trois bouteilles je suis revenu en pleine santé. C'est donc un plaisir et un devoir pour moi que de recommander le Vin St-Michel à tous mes confrères de la classe enseignante.

Monsieur J. B. Marchessault, de St-Antoine de Verchères, P.Q., écrit :

"Je souffrais de débilité générale causée par des travaux excessifs.

J'ai obtenu du **Vin St-Michel** un prompt soulagement et une guérison complète. L'effet ne se fait pas attendre ; en le prenant on se sent réconforté."

Monsieur Narcisse Bilodeau, de Bingham, P. Q., écrit :

"J'ai longtemps souffert de faiblesse et de débilité générale. J'ai essayé bien des remèdes, mais c'est seulement après avoir pris le Vin St-Michel que les forces me sont revenues. C'est un véritable don de la nature que ce Vin St-Michel. C'est la planche du salut des personnes faibles"

Monsieur Wilbrod Joseph Labris, de St-Charles, comté de Bellechasse, P.Q., écrit :

"Depuis longtemps je souffrais d'insomnie qui ébranlait tout mon système nerveux. A ma grande surprise, trois bouteilles de **Vin St-Michel** suffirent pour me guérir complètement. Mes forces sont revenues et je me sens parfaitement bien, grâce au **Vin St-Michel.**"

Mademoiselle Odile Lafontaine, de St-Germain de Granthan, comté de Dorchester, P.Q., écrit :

"Le Vin St-Michel m'a complètement guérie de l'anémie et de la débilité dont je souffrais depuis longtemps."

Boivin, Wilson & Cie, 520 rue St-Paul Montréal, seuls agents pour l'Amérique du Nord.

Eastern Drug Store, 13 Fulton St., Boston, Mass, dépositaires pour les Etats-Unis.

SEANCES

C'est mardi soir que la séance du Couvent de Saint-Boniface a eu lieu. Les Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, ici comme ailleurs, donnent un enseignement supérieur. Ainsi que le disait Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, il suffit de de voir les élèves de cette maison dans quelque démonstration publique pour avoir de suite une haute idée de la direction qu'elles reçoivent.

Voici le programme présenté à Sa Grandeur et à un nombreux public par ces demoiselles :

PROGRAMME

TARENTELLE, *Rubinstein*
Melles M. Bellemare, J. Bérubé
A. Mondor, S. Coupez.

PRESENTATION DE FLEURS
Chant de fête.

ANDANTE *Chaminade*

SAYNETE

3e Mazurka *Lescnetizky*
L. Senez, A. Désourdis.

MY AUNT'S HEIRESS.
M. McKinney, A. Mounghan, G. Gilmore, G. Wood, B. Richard, B. Schwartz, A. McCorkell, A. Senez, I. Pelletier, M. Dumouchel, V. Box.

3e Ballade *Chopin*

SECRETS D'ANTONINE. *C. Michaëls.*
E. Marion, A. Marion, A. Désourdis, S. Coupez, M. A. Dussault, A. Mondor, E. Couture, E. Couture.

Tanhauser *Liszt*
M. Bellemare.

ADIEUSSE

Présentation de cadeau.

Ambassador. *Klammer*

Nous publions, plus bas, le le programme de la soirée offerte jeudi à Mgr l'Archevêque par l'Académie Ste-Marie, de Winnipeg. Cette soirée a été intéressante et a revêtu un grand cachet de distinction. Mgr l'archevêque a accueilli avec délicatesse l'hommage de l'Académie Ste-Marie ; Sa Grandeur a aussi touché brièvement à la question scolaire, pour revendiquer nos droits.

PROGRAMME

Duet Hungarian Rhapsody Hoffman
Misses M. Tait, R. Tait, G. Mathews, B. Kibbie, M. Bernhart, G. Lindbach, E. Bertrand, A. Caswell

"Floral Offerings"
Misses E. Flanagan, J. Maillet, N. McKittrick, M. O'Kelly, K. Bawlf, A. and M. Bernhart, R. Gronberg, B. Bawlf, E. Gallagher, M. Christie, M. Andrews, G. Alston, K. McManus, G. Spence.

Violin Duet "Symphony" Danels
1st Violon Miss R. Simpson
2nd " Miss M. J. Dubuc
Accompanist Miss G. Matthews

"Les Refrains des Grand'mamans"
Misses C. Prendergast, B. Caron, F. O'Sullivan, Accompanist A. Prud'homme.

Operetta "Ruth and Naomi"

1st Interlude "Mazurka de Concert" [E. Passard
Misses M. Tait, M. Bernhart, G. Matthews E. Bertrand.

2nd Interlude Violon Solo "Seventh [Concerto" De Beriot
Miss R. Simpson
Accompanist Miss M. Tait.

Address
Miss M. Berhart.

Duet "Finale"
Misses M. Tait, B. Kibbie, M. Bernhart M. Ducker, G. Matthews, E. Bertrand, R. McKusker, Y. Prince.

UNE CHANCE

Une chance de guérison est offerte aux malades atteints de consomption. Le BAUME RHUMAL est le remède recommandé par les médecins.

Correspondance

Willow Bunch le 10 Mars.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU JOURNAL LE MANITOBA, à Saint-Boniface, Man.

CHER MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens humblement solliciter auprès de vous l'hospitalité d'une colonne de votre excellent journal pour un article qui a pour but d'attirer l'attention des Canadiens et des catholiques de toutes nationalités sur la contrée de Willow-Bunch et ses alentours.

Willow-Bunch, cette belle et vaste contrée, semble malheureusement inconnue et ignorée des bons Canadiens. Cependant ceux qui la connaissent et qui l'habitent savent l'apprécier à sa juste valeur ; mais ils se gardent bien d'en parler, afin de bénéficier seuls de ses avantages. Comme on a donné une violente poussé à l'élan d'immigration vers l'Ouest, ce serait une faute grave, ce me semble, de passer sous silence les immenses avantages que notre place offre aux éleveurs, et s'ils s'en trouvaient, à quelques cultivateurs.

Puisque nous parlons d'élevage, voyons tout d'abord quelle est la race qui donne le plus de satisfaction à l'éleveur. A mon avis, c'est à coup sûr la race chevaline, parce c'est elle qui demande le moins de soin, attendu qu'on laisse les chevaux dans la prairie durant toute l'année, même par les plus mauvais temps. Le pacage est si abondant et la prairie si vaste qu'il y aurait place pour des milliers de chevaux sans qu'ils se nuisent.

Prenez une poulinière avec ses poulins, elle double de valeur dans les deux ans: Si vous aviez vingt jument, vous feriez d'excellentes affaires en quelques années. Vous pouvez calculer vous-même ce que vous pouvez faire en cinq ans ou en dix ans.

Puis, les animaux viennent en second rang, bien que quelques uns les placent les premiers, les autres, les seconds. Je suis de l'avis de ces derniers, parce que les animaux demandent des soins durant les mauvais temps de l'hiver : il faut des abris ou des étables et du foin. Tout cela exige du travail et des dépenses. Voilà pourquoi les animaux coûtent plus d'entretien que les chevaux et par conséquent rapportent moins. Malgré cette différence, ceux qui en font l'élevage dans notre contrée ont lieu d'en être satisfait, quand ils s'en occupent d'une manière pratique. Sans doute ceux qui n'auraient pas assez de courage pour les soigner, perdraient tout; c'est tout naturel. Dans la bonne saison, on ne s'en occupe pas. Depuis le 20 février jusqu'à présent les animaux ont trouvé leur vie dans la prairie, c'est vous dire que le temps est superbe. J'ai fait semer du blé et de l'avoine le 28 février. Trouverez vous un hiver aussi beau dans les provinces de l'Est ? je ne le pense pas. Cela vous prouve le beau climat et la belle température que nous avons sous le ciel de Willow Bunch.

JULES VERNE

Jules Verne, le littérateur et romancier français, est mort jeudi dernier. Il était âgé de 77 ans. Jules Verne est né à Nantes en 1828.

Il songea d'abord à écrire pour les théâtres et livra plusieurs opéras-comiques : Collin Maillard, 1853, les Compagnons de Marjolaine, l'Auberge des adresses, etc.

Sa réputation commença le jour où il publia dans le "Magasin d'éducation et de récréation", d'Hetzel, "Cinq semaines en ballon, voyages de découvertes" qui parut peu après en volumes. Jules Verne venait de créer un genre nouveau, le roman scientifique et géographique. Tout le monde connait les principales œuvres du célèbre conteur. Citons : De la terre à la lune ; Voyages du Capitaine Hatteras ; Les enfants du Capitaine Grant, Vingt mille lieues sous les mers ; Le tour du monde en quatre-vingts jours : Le docteur Ox ; Michel Strogoff ; Voyage à travers l'impossible, etc., etc.

Jules Verne représenta en collaboration avec d'Ennery, des pièces tirées de ses principaux ouvrages notamment Michel Strogoff, le Voyage à travers l'impossible, le Tour du monde en quatre vingt jours, etc., etc.

La mort de Jules Verne causera un grand vide dans beaucoup de cercles littéraires.

Servez-vous du Savon Sec de Lever (une poudre) pour laver vos lainages et vos flanelles—et vous en serez satisfaits. 32



ASSUREZ-VOUS UN REVENU CONFORTABLE AU MOYEN D'UN APPAREIL INCUBATEUR CHATHAM

L'Elevage de volailles par l'Appareil Incubateur Chatham est une occupation des plus profitables et très facile à remplir. A moins que vous ne souhaitiez vous y livrer sur une grande échelle, il ne vous faudra y dévouer que bien peu de temps. Les rapports du Gouvernement démontrent que la demande pour les poulets au Canada excède de beaucoup l'approvisionnement, et la Grande-Bretagne en demande toujours à grands cris. Cela assure donc un marché stable et de bons prix pour les poulets.

Vous ne pouvez pas élever des poulets avec succès avec une poule couveuse. Elle perd son temps à couver, quand elle devrait pondre. Pendant qu'elle couve et prend soin de quelques poulets, elle devrait pondre cinq ou six douzaines d'oeufs. Le percentage de poulets qu'elle éclot est bien moindre que le produit d'un Appareil Incubateur Chatham.

Vous ferez de l'argent en possédant un Appareil Incubateur Chatham.

Les Appareils Incubateurs Chatham sont munis de toutes les améliorations qui sont connues dans la construction d'appareils incubateurs. Il sont construits de bois bien séché ; sont pourvus de deux murs ; boite en dedans d'une boite. L'espace entre ces murs est rempli d'amiante ; ce qui constitue l'isolement le plus parfait. Chaque pièce de la boite est mortaisée, entaillée et vissée ; ce qui la rend aussi solide que le rocher. Les Appareils Incubateurs Chatham sont munis de régulateurs d'une précision scientifique et ils règlent la température d'une manière infaillible.

PAS D'ARGENT A PAYER AVANT LE MOIS D'OCTOBRE, 1905

Nous vous fournissons ce qui est requis pour l'élevage de volailles, avec profits, au moyen de l'Appareil Incubateur Chatham, sans qu'il vous n'en coûte un centin avant l'automne prochain. Ce qui veut dire que vous pouvez obtenir sept ou huit couvées et faire beaucoup d'argent avec l'Appareil Incubateur Chatham avant que le premier payement ne devienne dû.

Nous ne pourrions pas faire cette offre si nous n'étions pas convaincus que si vous l'acceptez, vous serez entièrement satisfait ; si nous n'étions pas positifs que l'Appareil Incubateur Chatham vous paiera un joli revenu annuel.

Voici une honnête offre. Nous la faisons afin de démontrer que nous avons une confiance suprême dans l'Appareil Incubateur Chatham. Nous voulons que vous acceptiez cette offre, car nous sommes sûrs que l'Appareil Incubateur Chatham vous donnera satisfaction. Chaque appareil que nous avons produit a été la cause d'autres ventes dans le même district.

Notre offre se résoud à ceci : Nous vous envoyons l'Appareil Incubateur Chatham de suite, fret payé par nous, sans exiger un centin de vous. Vous faites votre premier payement en octobre 1905. La balance devant être payée en octobre 1906, ou si vous êtes acheteur au comptant, vous l'aurez à meilleur marché. Est-ce qu'une offre peut être plus juste ou plus généreuse ?

SMITH'S FALLS, ONT., le 19 novembre 1904
L'Appareil Incubateur Chatham que j'ai acheté de votre agent, à crédit, je désire maintenant payer en plein cet automne si vous consentez à m'accorder un escompte. Je suis très satisfaite de l'Appareil Incubateur et la Couveuse, et je ne voudrais pas m'en passer, car j'ai réalisé durant la présente saison plus que les appareils m'ont coûté.
Votre dévouée,
MME. W. HYSLOP.

Ecrivez et obtenez des renseignements complets de notre offre et mentionnez ce journal. Ne la mettez pas de côté pour une autre fois, car cette proposition spéciale peut être retirée en aucun temps.

THE MANSON CAMPBELL CO., Limited
Dept. Francais 176
FABRICANTS DES
Cribleurs Chatham et des Balances à Fermes Chatham.
ENTREPOTS DE DISTRIBUTION A
Montréal, Qué., Brandon, Man., Calgary, Alta., New Westminster, B.C., Halifax, N.S.
USINES A
Chatham, Ont., et Détroit, Mich. 129

LA CUSSON LUMBER CO.

Scieries Cours et Bureaux, Avenue Provencher, vis-à-vis la rue St-Joseph.

Telephone 2625 Boite de Poste 164

FABRICANTS —DE— Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés, Tous ouvrages en bois.

MARCHANDS —DE— Toutes espèces de bois de construction, planches, lattes, bois de corde, etc, etc.

Aussi tous les matériaux nécessaires à la construction.

Bois de Corde et Charbon.

HOTEL QUEBEC

COIN DES AVENUES PROVENCHER ET TACHÉ, ST-BONIFACE.

V. & E. COUTURE, Prop.

Téléphone 2123.

Ce magnifique Hôtel est maintenant ouvert au public. Chambres de première classe chauffées à la vapeur. Liqueurs et cigares de choix. Pension de première classe. Bonne écurie.



POUR

NETTOYAGE DE TAPIS

—ET—

Emmagasinage de Meubles,

Téléphonez à

RICHARDSON,

TEL 123, - - FORT STREET,

Pres de la rue Ste-Marie WINNIPEG.

Nouvelle Boutique DE PEINTRE

RUE LAVERANDRYE

M. F. D. Pambrun désire annoncer au public qu'il est prêt à exécuter, à bon marché, tous les ordres que l'on voudra bien lui confier. Ouvrages garantis, tout que Blanchi-sages, tapisseries, reparage de meubles etc., etc.

M. Pambrun remercie le public de l'encouragement qu'il a reçu par le passé et compte de nouveau sur son patronage. S'adresser à sa maison privée Rue La Verandrye Saint-Boniface.

F. D. Pambrun.

Peintre - - Decorateur

M. Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un atelier de peintures et décorations, Avenue Provencher. M. Arial s'est assuré le concour d'artistes decorateurs diplômés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis) ; aussi nettoyage de meubles, pianos etc ; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

TELEPHONE : 2956.

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies, qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

SA FORCE EST DANS SA PURETE

REDWOOD LAGER

Cette bière est faite d'orge du Manitoba et de la meilleure importation de houblon; âge requis, embouteillée avec soin.

DEMANDEZ-LA

E. L. DREWRY

WINNIPEG MAN.

—LA CIE—

COLLIN LIMITEE

MAGASIN DEPARTEMENTAL

DE SAINT-BONIFACE

MARCHANDISES SECHES
HARDES FAITES,
FOURRURES, CHAUSSURES
GROCERIES,
VAISSELLE,
GRAIN,
FLEUR,
SON ET GRU,
BOIS ET CHARBON.

AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE,
—LA CIE—
COLLIN LTD.
L. J. COLLIN, Gérant.

VOICI

Le moment de songer à l'avenir est de s'y préparer en suivant les cours du

BUSINESS COLLEGE De Winnipeg

Les anciens élèves occupent tous des positions d'avenir à Winnipeg et dans les villes de la Province.

Ecrivez pour avoir nos livrets de temoignages.

Des circulaires sont envoyées sans frais sur demande adressée à

G. W. DONALD, SECRETAIRE

Manitoba Business College

Ecrivez-nous au sujet des Cours Et des prix, etc

DELLE EVA O'DONNELL, Directrice

ECURIE DE LOUAGE M. DENIS D'AOUST

161 et 163 Rue Garry

M. D'Aoust informe ses amis et le public qu'il fait manufacturer dans la Ville de Winnipeg des voitures de première classe et qu'il est toujours prêts à servir la population de Saint-Boniface avec des voitures de premier choix. De plus il informe le public que M. Bourgouin n'a aucune connection avec son ecurie.

Téléphone 141.

CHOCOLATS SUPERFINS DE BOYD

La confection des chocolats est peut-être ce que nous soignons le plus. Nous pouvons classer nos chocolats aujourd'hui comme parmi les meilleurs du continent. Nos chocolats et bonbons sont insurpassable; mais ils en surpassent beaucoup d'autres. Venez en acheter une boite aujourd'hui.

W. J. BOYD,

422 Rue Principale - - Bloc McIntyre

579 RUE PRINCIPALE

COIN DE L'AV. DU PACIFIQUE

T. A. IRVINE JOS TURNER J. W. MOULD

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE TELEPHONE 529

STANDARD PLUMBING CO'Y

296 RUE FORT, WINNIPEG.

Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

CANADIAN NORTHERN RY.

La ligne La Plus Courte Entre

WINNIPEG, MANITOBA

—ET—

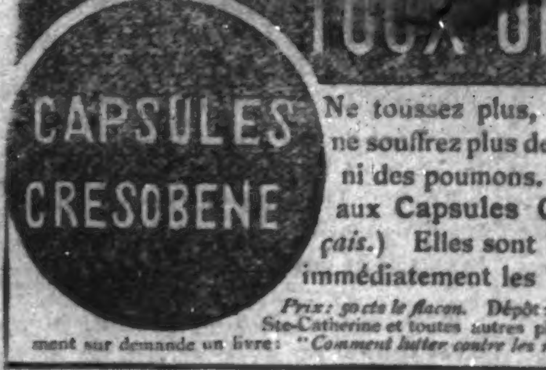
MINNEAPOLIS ET ST. PAUL

Deux trains par jour, avec des chars dortoirs de première classe et une bonne salle à diner, connectant à la gare Union, St. Paul, avec tous les trains pour Est et le Sud.

The Twin City Express		St. Paul Express	
Laisse Winnipeg	17.20	Laisse Winnipeg	13.40
Arrive à St. Paul	8.05	Arrive à St Paul	7.25
Laisse St Paul	17.15	Laisse St. Paul	20 00
Arrive à Winnipeg	7 30	Arrive à Winnipeg	13.35

Essayez un de ces trains à votre prochain voyage au Sud.

Demandez a notre Agent de vous donner les details.



Neuf Nations

Se servent de Liquozone. Ne voulez-vous pas l'essayer — gratuitement ?

Des millions de personnes, de neuf nations différentes se servent constamment de Liquozone. Ceux-ci le prennent pour se guérir, ceux-là pour se garder en bonne santé. Ceux-ci le prennent contre les maladies microbiennes, ceux-là le prennent comme tonique. Aucune médecine n'a jamais été si généralement employée. On trouve partout des personnes qui se servent de Liquozone. Vos propres amis et voisins s'en servent. Et la moitié des personnes que vous rencontrez, n'importe où vous vous trouvez, connaissent quelqu'un qui a été guéri par Liquozone.

Donc si vous avez besoin d'aide, prenez des renseignements sur Liquozone de ces personnes. Cessez de prendre des médecines, lorsqu'elles ne peuvent vous servir à rien. Les drogues ne tuent jamais les germes. Dans votre propre intérêt, nous vous prions de vouloir vous informer sur Liquozone, et puis, permettez-nous de vous en acheter une bouteille de grandeur régulière, afin que vous puissiez l'essayer.

Nous Payames $100,000

Pour les droits américains sur Liquozone, et ceci après avoir mis le produit à l'épreuve pendant deux années par des médecins et dans des hôpitaux, après avoir prouvé dans des milliers de cas différents, que Liquozone détruit la cause de toute maladie microbienne.

Liquozone a été pendant plus de vingt ans, le sujet constant de recherches scientifiques et chimiques. Ce n'est pas un composé de drogues, et ne contient point d'alcool. Ses vertus dérivent exclusivement de gaz—principalement gaz oxygène—par un procédé exigeant d'immenses appareils et quatorze jours de temps. Le résultat est un liquide qui fait ce que fait l'oxygène. C'est un tonique, pour les nerfs et pour le sang, pour vous la chose la plus salutaire au monde. Ses effets sont exhilarants, vitalisants, purifiants. Cependant c'est un germicide si certain que nous publions sur chaque bouteille une offre de $1,000 pour un germe morbide qu'il ne peut pas tuer. La raison est, que les germes sont végétaux, et Liquozone comme un excès d'oxygène est mortel à toute matière végétale.

Voilà la grande valeur de Liquozone. C'est le seul moyen connu pour tuer des germes dans le corps sans détruire en même temps les tissus. Toute drogue qui tue les germes est poison, et ne peut être prise intérieurement. Tout médecin sait que la médecine est presque impuissante dans une maladie microbienne.

Maladies Microbiennes

Les maladies indiquées dans cette liste, sont les maladies microbiennes connues. Tout ce que la médecine peut accomplir dans ces maladies, est, d'aider la nature à vaincre les germes, mais ces résultats sont indirectes et incertains. Liquozone attaquera les germes, n'importe où ils se trouveront. Lorsque les germes qui causent une maladie sont détruits, la maladie doit céder. Ceci est inévitable.

Asthme—Abcès	Hémorroïdes
Affections de la gorge	Hydropisie
Affections des intestins	Influenza—Grippe
Anémie—Blennorrhée	Leucorrhée
Bronchite	Maladie de Bright
Consomption	Fièvre de Foin
Colique—Croup	Maladies des Rognons
Constipation—Catarrhe	Maladies du foie
Cancer—Calcul Biliaire	Maladies de la peau
Dysenterie—Diarrhée	Maladies de l'estomac
Dartre Farineuse	Maladies des Femmes
Dyspepsie	Malaria—Névralgie
Empoisonnement du Sang	Pneumonie—Pleurésie
	Rhumatisme—Rhumes
Eczema—Erésypèle	Syphilis—Scrofule
Esquinancie—Fièvres	Toux—Tuberculose
Maladies du coeur	Tumeurs—Ulcères
Goitre—Goutte	Varicocèle
Gonorrhée	

Toutes les maladies qui commencent par la fièvre, toute sorte d'inflammation, tout catarrhe, toute maladie contagieuse, et tous les résultats de l'impureté ou de l'empoisonnement du sang.

Dans la débilité nerveuse, Liquozone agit comme vitaliseur, accomplissant ce qu'aucune drogue ne pourrait faire.

Bouteille de 50c Gratuite

Si vous avez besoin de Liquozone, et n'en avez jamais fait l'essai, envoyez-nous ce coupon. Nous vous enverrons alors un bon sur un pharmacien de votre localité pour une grande bouteille, et nous la payerons nous-mêmes au pharmacien. Ceci est notre cadeau, fait pour vous convaincre, pour vous montrer ce que c'est que Liquozone, et ce qu'il peut accomplir. Par justice envers vous-même, acceptez-le aujourd'hui même, car ceci ne vous impose aucune obligation.

Liquozone coûte 50c et $1.00.

DECOUPEZ CE COUPON

car cette offre pourrait bien ne pas reparaître. Remplissez les blancs et envoyez-le à The Liquozone Company, 458-464 Wabash Avenue, Chicago, Illinois, U. S. A.

Ma Maladie est :

Je n'ai jamais essayé Liquozone mais, si vous m'en fournissez une bouteille de 50c gratuitement, je la prendrai.

....

....

....

Donnez votre adresse entière. 1 2 4

Ecrivez lisiblement. D 1A

Nous fournirons Liquozone gratuitement à tout médecin et à tout hôpital, pour en faire l'essai.

— LE PATINOIR —

AUDITORIUM

Est maintenant ouvert au public.
Patinage chaque après-midi et chaque soir, excepté le mardi et le jeudi après-midi.

FULLJAMES & HOLMES, Propriétaires.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHE St-Boniface.

Hotel Tremont

RUE FORT WINNIPEG

O. ROY' Prop.

MM. Thibault & Roy ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fait l'acquisition de l'Hôtel Tremont et comptent sur la clientèle française. Table de première classe, choix de vins et liqueurs. Une visite est sollicitée.

O. ROY, Prop.

DESPATIS & OUELLETTE

Marchands

DE BOIS ET CHARBON

TELEPHONE 2080

On pourra avoir toute sorte de bois de chauffage et charbon en s'adressant à ces messieurs.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE